



Liberté - Égalité - Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA VIENNE

Préfecture de la Vienne
Direction des Relations avec les Collectivités Locales et des
Affaires Juridiques
Bureau de l'Utilité Publique
et des Procédures Environnementales
Affaire suivie par Catherine JACQUES
☎ : 05.49.55.71.23
☎ : 05.49.52.22.21
✉ : pref-environnement@vienne.gouv.fr

ARRETE n° 2015-DRCLAJ/BUPPE-281

En date du 8 décembre 2015

Prorogeant de cinq ans le délai fixé pour réaliser les travaux nécessaires à la 1^{ère} tranche du programme de restauration immobilière de la commune de Châtelleraut.

La Préfète de la Région Poitou-Charentes
Préfète de la Vienne
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de l'expropriation ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2011-DRCL/BE-009 en date du 13 janvier 2011 déclarant d'utilité publique les travaux nécessaires à la 1^{ère} tranche du programme de restauration immobilière de la commune de Châtelleraut ;

Vu la demande du maire de Châtelleraut en date du 8 juillet 2015 ;

Considérant qu'un délai supplémentaire de cinq ans est nécessaire pour finaliser les travaux nécessaires à la 1^{ère} tranche du programme de restauration immobilière de la commune de Châtelleraut. ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de la Vienne ;

ARRETE

Article 1^{er} :

Le délai de cinq ans accordé à la commune de Châtelleraut, par arrêté préfectoral du 13 janvier 2011 pour finaliser les travaux nécessaires à la 1^{ère} tranche du programme de restauration immobilière de la commune de Châtelleraut est prorogé pour une durée de cinq ans.

Article 2 :

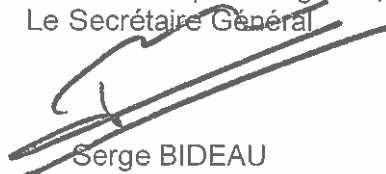
Le présent arrêté sera affiché en mairie de Châtelleraut et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Vienne. Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux ou d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Article 3 :

Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Vienne, le maire de la commune de Châtellerault sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Poitiers, le 8 décembre 2015

Pour la Préfète et par délégation,
Le Secrétaire Général



Serge BIDEAU